

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0710 du 23/09/2016

Arrêté du 20 septembre 2016

ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/09/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



arrêté portant radiation des cadres de la direction générale des finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 7 septembre 2015 portant détachement auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2016 portant intégration dans le corps des attachés d'administration de l'Etat
- Sur la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier : Madame Carole PIRROTTA, matricule DGFIP n° 854064, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale est réintégrée dans son corps d'origine et radiée des cadres de la direction générale des finances publiques, à compter du 1^{er} septembre 2016, date de son intégration dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 20 SEPTEMBRE 2016

POUR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756